



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE
RURALE DE LA SARTHE**

Escalier E- 3 Bd René Levasseur - 72000 Le Mans - Tel : 02 43 23 91 82
Sdppr72@gmail.com

Appel de COTISATION 2023

ADHERENT N° :

M

Tél :

Portable :

Mail :

DECLARATION DE SURFACE - ANNEE CIVILE

La déclaration de surface est obligatoire pour les terres agricoles

*Attention : prise en charge de la couverture RC du 1/01 au 31/12 minuit.
Afin d'éviter toute rupture de celle-ci merci de renouveler avant le 31/12.*

NATURE	COMMUNE	HECTARES
TERRES AGRICOLES		ha
BOIS		ha
EAU		ha
SURFACE TOTALE A DECLARER		ha
PART FIXE :		34 €
PART VARIABLE :		€
1 à 200 HA : 1€/ha 201 HA à 300 HA : 0,85€/h ≥ 300 HA : 0, 70€/ha		
TOTAL A PAYER		€

En cas de modification, merci de nous en informer.

Document à nous retourner signé avec votre aimable règlement.

Fait à :

le

signature

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat de la Sarthe :

Site Internet : www.sdppr72.fr

Tel : 02 43 23 91 82

Lundi de 9h30 à 12h00

Mardi et Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

REGLEMENT :

- Soit par **CHEQUE** à nous retourner à l'ordre de **SDPPR72**
- Soit par **VIREMENT** RIB CREDIT AGRICOL D'ANJOU ET DU MAINE

IBAN

FR76	1790	6001	1225	6517	1400	008
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

A G R I F R P P 8 7 9

Code Banque

Code Guichet

Numéro de compte

Clé RIB

1 7 9 0 6	0 0 1 1 2	2 5 6 5 1 7 1 4 0 0 0	0 8
-----------	-----------	-----------------------	-----

**Cotisation déductible à 100% de vos revenus fonciers,
FACTURE sur demande par mail ou poste.**

ETRE ADHERENT, VOUS BENEFICIEZ DE :

- **RC :**
Votre Syndicat a souscrit pour vous une assurance responsabilité civile.
Elle est **OBLIGATOIRE** pour les terres, il est impératif de **déclarer la TOTALITE de sa surface** pour en bénéficier sans quoi la garantie serait caduque.
- **CONSEILS :**
Des personnes compétentes en droit agricole répondent à vos questions sur les baux, impayés de fermage, passage de la fibre, problèmes éolien...
Les **consultations** ont lieu **les Mardi après-midi de 14h à 17h**.
Pour les adhérents : première consultation gratuite, les suivantes : 49€
Pour les non adhérents : consultation est facturée 100€.
- **REUNIONS :**
Trois par an, sur divers sujets (Droit rural, Bail, Fiscalité, Environnement)
- **SERVICE JURIDIQUE :**
A votre disposition au sein de la fédération Nationale.
- **REVUE :**
La **Revue Nationale de la Propriété Privée Rurale** vous est proposée au tarif préférentiel de **47€ au lieu de 78€**. (Actualité législative, fiscale et jurisprudence)
Envoyez directement votre adhésion au 31 rue de Tournon, 75006 PARIS
- **NOTRE REPRESENTATION** dans les organismes suivants :
Tribunal paritaire, Préfecture, CDOA, SAFER, Chambre d'agriculture, Fédération de chasseurs.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour défendre vos intérêts.